



OBJET : RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le comité de surveillance s'est réuni les 29, 30 juillet, les 18, 19, 26 et 27 août ainsi que le 2 septembre 2020. Étaient présents : Marie-France LeBreux et Carlos Mariona, responsables au comité de surveillance.

Les attributions des responsables de la surveillance des finances sont d'examiner tous les revenus et toutes les dépenses, examiner et valider la conciliation de la caisse, le bilan et l'état des résultats ainsi que tous les autres comptes de banque du syndicat (assurances, placements, etc.) et vérifier l'application des propositions de l'assemblée générale, du conseil syndical et du comité exécutif.

Nous avons procédé à la lecture des procès-verbaux du comité exécutif pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 afin d'annoter et de vérifier que toutes les résolutions à l'incidence financière ont bien été respectées. Les explications que nous avons reçues concernant les écarts constatés entre le budget et les dépenses réellement effectuées sont satisfaisantes.

Considérant ces responsabilités que les membres nous ont confiées, nous nous sommes assurés que l'ensemble des règles a été respecté. Nous avons vérifié les livres du syndicat pour la période débutant le 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Nous avons examiné toutes les pièces justificatives ainsi que les chèques correspondants, de même que les dépôts et avons vérifié que toutes les transactions avaient bien été inscrites aux livres. De plus, nous avons constaté que les comptes à recevoir et à payer ont bien été traités.

RÉSULTAT :

Le Syndicat a terminé sa période de 12 mois se terminant le 31 mars 2020 avec un surplus de 411 579,23\$.

AUTRES ÉLÉMENTS LIÉS À LA TRÉSORERIE :

Les documents de la trésorerie sont très bien tenus et classés. La coopération de la secrétaire-trésorière ainsi que sa disponibilité pour répondre à nos questions nous a été d'un grand support.

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE RECOMMANDE:

➤ **Cartes de crédit préparées :**

Si non utilisées par les VP d'installation doivent être annulées.

Avoir accès aux relevés mensuels avec les preuves d'achat.

- S'assurer de fournir tout le matériel requis afin de bien analyser la vérification des finances.
 - Liste des chèques encaissés pour chaque période
 - Les conciliations de caisse pour chaque période
 - Le journal général pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année
 - Le journal des dépôts pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année
 - Le journal des chèques période du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année
 - La liste des écritures passées au compte de Bilan : Carte de crédit prépayée & Carte affaires Visa (carte maîtresse du syndicat)
- Que les copies de chèques soient jointes aux relevés bancaires à chaque mois.
- Qu'il y ait toujours deux signatures sur les comptes de dépenses, incluant la signature de la personne trésorière qui approuve lesdites dépenses.
- Lors des journées de vérification des finances, il serait nécessaire d'avoir la présence de la trésorière afin qu'elle puisse nous fournir l'information pertinente lors que nécessaire.

CONCLUSION :

Nous remercions la secrétaire-trésorière pour sa disponibilité et recommandons l'adoption des rapports financiers pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Marie-France LeBreux

Carlos Mariona